

Principales conditions tarifaires

Mars 2023

HSBC Private Banking France

Établissement en France de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.



HSBC

Opening up a world of opportunity*

Global
Private
Banking

Principales conditions tarifaires HSBC Private Banking France HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.

Cette brochure présente la tarification de nos principaux services en euros HT et TTC en vigueur à partir du 1^{er} mars 2023.

Ces conditions générales annulent et remplacent les précédentes et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Les modifications n'entrant pas dans le champ d'application de la convention de compte courant seront portées à votre connaissance au moyen de nouvelles brochures mises à disposition en banque ou par tout autre moyen.

Sommaire

Extrait standard des tarifs	7
Liste des services	
Virement externe	
Prélèvement	
<hr/>	
Frais de tenue de compte et frais supplémentaires	8
Frais de tenue de compte - Frais supplémentaires	
Relevés de compte	
Envoi	
<hr/>	
Découverts et crédits	9
Découverts	
Crédits	
Garanties	
<hr/>	
Dépôts à terme	10
<hr/>	
Gestion sous mandat	11
Gestion sous mandat multi-stratégies d'actifs	13
Gestion sous mandat mono-stratégie d'actifs	14
Mandat PEA / PEA – PME	14
Mandats Obligations - Global Fixed Income	15
Mandats Obligations - Emerging Market Fixed Income	16
Stratégies personnalisées	16
Gestion sous mandat de stratégies alternatives (hedge funds)	17
<hr/>	
Conseil en Investissements	
Convention « standard » de conseil (Prism non all in) – Tarification PRISM	19
Frais de transaction	21
Convention « forfaitaire » de conseil (Prism all-in) – Commission forfaitaire de Prism	22
Convention de conseil mono-stratégie – Marché émergent et développé – Fixed Income	23
<hr/>	

Fonds d'investissement et Investissements alternatifs	24
Fonds communs de placement	
Frais de transaction sur fonds de stratégies alternatives (Hedge Funds)	
Private Equity et Fonds immobiliers	
<hr/>	
Opérations sur titres	
Actions négociées en Europe, aux États-Unis et à l'étranger	25
Obligations	25
Frais de transaction	25
– Options sur titres	25
– Contrats à terme	26
– Bons du Trésor, certificats de dépôt, titres à court terme	26
– Produits structurés	26
Transferts de titres	27
<hr/>	
Change et métaux précieux	28
Opérations au comptant, à terme et d'échange	
Options de change	
<hr/>	
Droits de garde et frais dépositaires	29
Droits de Garde	
Frais dépositaires sur compte ségrégué	
<hr/>	
PEA / PEA-PME	30
<hr/>	
Frais des opérations en espèces et de virement	31
Commission sur virement	
<hr/>	
Autres charges et commissions	32
Frais de courtage	
Frais liés aux dépôts des banques centrales	
<hr/>	
Données personnelles	34
<hr/>	
Résoudre un litige	34
<hr/>	
Réclamations clients	35
<hr/>	
Annexes	37
Catégorisation du risque de change	
Pays et devises de la directive sur les services de paiement (PSD)	



Extrait standard des tarifs

Liste des services

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS,...)	gratuit, hors coût de l'appel ou du fournisseur d'accès à internet
---	--

Virement externe	100 €
-------------------------	-------

Prélèvement

- frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	gratuit
- frais par paiement de prélèvement	gratuit

Commission d'intervention	gratuit
---------------------------	---------

Frais de tenue de compte

Frais de tenue de compte**1 800 € par an**

Les frais de tenue de compte sont prélevés chaque semestre.

Les frais comprennent les services suivants :

- Tenue de compte
- Relevés de compte trimestriels
- Communication téléphonique avec les clients

Frais de tenue de compte - Frais supplémentaires

Les services suivants, disponibles sur demande, sont facturés en sus des frais de tenue de compte et s'appliquent sur demande, sauf indication contraire.

Relevés de compte (courrier)

Relevés mensuels	Pas de frais supplémentaires
Relevés hebdomadaires	750 € par an
Relevés quotidiens	2 500 EUR par an
Copies supplémentaires des relevés de compte	150 EUR par an

Envoi

Courrier express en Europe	Inclus
Courrier express hors Europe	750 EUR par an

Découverts et crédits

Découverts

Les intérêts sur découvert en compte sont calculés quotidiennement sur le solde débiteur de votre compte, ils courent pendant votre cycle de facturation (généralement mensuel) et sont débités de votre compte à la fin du cycle.

Risque associé à la devise de référence	Taux
Faible ¹	Taux de référence + 3 %
Moyen ¹	Taux de référence + 5 %
Élevé ¹	Taux de référence + 7 %
Autre ¹	Taux de référence + 10 %

Crédits

Montant minimum des crédits	100 000 EUR ou montant équivalent en devises
-----------------------------	--

Pour vos besoins de financement, veuillez contacter votre banquier privé.

Les taux ci-dessous ne sont communiqués qu'à titre indicatif :

Crédits	Taux de référence + 2,00 % minimum par an
Frais de dossier	1,50 % minimum 700 EUR
Réexamen annuel de la facilité de crédit	400 EUR

Garanties

Garanties	2,00 % par an
Frais de garantie minimum	750 EUR

1. La classification des risques de change est fournie en annexe.

Dépôts à terme

Le montant minimum requis pour mettre en place un dépôt à terme s'élève à 100 000 EUR ou l'équivalent en devises.

Montants en millions d'Euros ou équivalent

Jusqu'à 1 M	Taux de référence - 0,50 %
De 1 M à 5 M	Taux de référence - 0,375 %
De 5 M à 10 M	Taux de référence - 0,25 %
10 M et plus	Taux de référence - 0,20 %

Frais annuels

Frais minimum	200 EUR
Dépôt à terme minimum	7 jours



Gestion sous mandat

La commission forfaitaire du mandat de gestion discrétionnaire est une formule destinée aux clients ayant confié à HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. un mandat de gestion discrétionnaire.

La commission est calculée sur la base de la valeur du total des actifs détenus dans le portefeuille discrétionnaire à la fin de chaque mois calendaire² (5 jours ouvrés avant la fin du mois calendaire) et est débitée sur une base trimestrielle.

Cette commission forfaitaire comprend les éléments suivants :

- Frais de gestion
- Frais de transaction
- Droits de garde

Services de gestion des titres :

- Paiements de coupons
- Paiements de dividendes
- Fractionnements d'actions
- Offres publiques d'achat
- Augmentations de capital
- Conversion d'obligations en actions
- Remboursement d'obligations

Frais exclus de la commission forfaitaire :

- Frais de tenue de compte
- Frais de courtage en devises et métaux précieux (+0,10 % prélevés sur les montants nominaux)
- Frais d'options et de contrats à terme
- Opérations de gré à gré et marge sur produits dérivés
- Frais de courtage
- Frais initiaux de transaction pour les fonds immobiliers et de capital-investissement, y compris Club Deals
- Toute taxe boursière applicable

2. Les frais sont calculés sur la base de la valeur moyenne du total des actifs du portefeuille discrétionnaire, déterminée selon leur valeur chaque jour du trimestre (ou, le cas échéant, chaque jour du trimestre au cours duquel les actifs ou investissements concernés ont été détenus) et sont prélevés chaque trimestre.



Gestion sous mandat multi-stratégies d'actifs

Core Multi-Asset Solution (CMS)

Actifs sous gestion en EUR ou équivalent	Jusqu'à 2M		de 2 à 5M		de 5 à 10M		de 10 à 20M		A partir de 20M et plus	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Prudent	0.90%	1.04%	0.80%	0.92%	0.70%	0.81%	0.60%	0.69%	0.50%	0.58%
Equilibre	0.95%	1.10%	0.85%	0.98%	0.75%	0.87%	0.65%	0.75%	0.55%	0.63%
Modéré	1.00%	1.16%	0.90%	1.04%	0.80%	0.92%	0.70%	0.81%	0.60%	0.69%
Dynamique	1.05%	1.20%	0.95%	1.10%	0.85%	0.98%	0.75%	0.87%	0.65%	0.75%
Dynamique Plus	1.10%	1.27%	1.00%	1.16%	0.90%	1.04%	0.80%	0.92%	0.70%	0.81%

Commission forfaitaire par an
Investissement minimum 750 000 EUR ou équivalent

Active Multi-Asset Solution (AMS) et EURO Active Multi-Asset Solution

Actifs sous gestion en EUR ou équivalent	Jusqu'à 2M		de 2 à 5M		de 5 à 10M		de 10 à 20M		A partir de 20M et plus	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Prudent	1.05%	1.20%	0.95%	1.10%	0.85%	0.98%	0.75%	0.87%	0.65%	0.75%
Modéré	1.15%	1.33%	1.05%	1.20%	0.95%	1.10%	0.85%	0.98%	0.75%	0.87%
Dynamique	1.25%	1.45%	1.15%	1.33%	1.05%	1.20%	0.95%	1.10%	0.85%	0.98%
Dynamique Plus	1.35%	1.56%	1.25%	1.45%	1.15%	1.33%	1.05%	1.20%	0.95%	1.10%

Commission forfaitaire par an
Investissement minimum 1 M EUR ou équivalent

Mandats Actions

Mandats Actions - mono-stratégie d'actifs (SAS)

Actifs sous gestion en EUR ou équivalent	Jusqu'à 2M		de 2 à 5M		de 5 à 10M		de 10 à 20M		A partir de 20M et plus	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Actions Monde										
Actions Monde Dividende élevé	1.30%	1.50%	1.20%	1.39%	1.10%	1.48%	1.00%	1.16%	0.90%	1.04%
Actions Europe entière	1.30%	1.50%	1.20%	1.39%	1.10%	1.48%	1.00%	1.16%	0.90%	1.04%
Actions États-Unis	1.30%	1.50%	1.20%	1.39%	1.10%	1.48%	1.00%	1.16%	0.90%	1.04%
Actions Marché émergent	1.30%	1.50%	1.20%	1.39%	1.10%	1.48%	1.00%	1.16%	0.90%	1.04%
Actions Asie	1.60%	1.85%	1.50%	1.74%	1.40%	1.62%	1.30%	1.50%	1.20%	1.39%
ANGeL – Asian Next Gen Leaders	1.60%	1.85%	1.50%	1.74%	1.40%	1.62%	1.30%	1.50%	1.20%	1.39%
Actions Chine	1.60%	1.85%	1.50%	1.74%	1.40%	1.62%	1.30%	1.50%	1.20%	1.39%

Commission forfaitaire par an
Investissement minimum 1 M EUR ou équivalent

Mandat PEA / PEA - PME

Commission de gestion annuelle maximum : 1,56 % - Nous consulter

Mandats Obligations - Global fixed Income

Actifs sous gestion en EUR ou équivalent	Jusqu'à 5M		de 5 à 10M		de 10 à 20M		A partir de 20M et plus	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Mandat obligataire sur obligations de maturités court terme. Univers d'investissement : Monde	0.50%	0.58%	0.45%	0.52%	0.40%	0.46%	0.35%	0.40%
Mandat obligataire. Univers d'investissement : Monde	0.50%	0.58%	0.45%	0.52%	0.40%	0.46%	0.35%	0.40%
Mandat obligataire combinant de « qualité » (Investment Grade) et à « haut rendement » (High Yield). Univers d'investissement : Monde	0.75%	0.87%	0.65%	0.75%	0.55%	0.63%	0.45%	0.52%
Mandat obligations à « Haut rendement » (High Yield). Univers d'investissement : Monde	0.80%	0.92%	0.70%	0.81%	0.60%	0.69%	0.50%	0.58%

Commission forfaitaire par an
Investissement minimum 3 M EUR ou équivalent

Mandats Obligations - Emerging Market Fixed Income

Actifs sous gestion en EUR ou équivalent	Jusqu'à 5M		de 10 à 20M		A partir de 20M et plus	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Mandat obligataire combinant des titres à haut rendement sur la zone pays développés et émissions sur la zone pays émergents	1.05%	1.21%	0.95%	1.10%	0.85%	0.98%
Mandat obligataire sur des titres de la zone pays émergents	0.95%	1.10%	0.85%	0.98%	0.75%	0.87%
Mandat obligataire flexible sur des titres de la zone pays émergents	1.00%	1.16%	0.90%	1.04%	0.80%	0.92%

Commission forfaitaire par an
Investissement minimum 5 M EUR ou équivalent

Stratégies personnalisées

Profil d'investissement personnalisé	HT	TTC
Commission forfaitaire par an Investissement minimum par an 20 M EUR ou équivalent	2,00%	2.32%

Gestion sous mandat de stratégies alternatives (hedge funds)

Marché émergent Revenu fixe

	HT	TTC
De 5 M à 20 M	1,10 %	1.27%
À partir de 20 M et plus	0,85 %	0.98%

Commission forfaitaire par an : 5 M EUR - ou équivalent, sauf personnalisé

Investissement minimum : mandats d'au moins 10 M EUR ou équivalent

Veuillez noter que tous les mandats assortis de restrictions seront valorisés à l'identique de leur mandat conventionnel équivalent.





Conseil en Investissements

Dans le cadre d'une prestation de conseil, les frais ci-dessous s'appliquent à l'ensemble des actifs détenus sur le compte, à l'exception des mandats discrétionnaires, qui sont soumis à une grille tarifaire distincte.

Deux grilles tarifaires sont disponibles pour le service : la commission standard de Prism et la commission forfaitaire de Prism

Convention « standard » de conseil (Prism non all in)

Le régime tarifaire classique se compose de trois types de frais distincts :

- Commission de conseil
- Droits de garde
- Frais de transaction

La commission de conseil et les droits de garde sont calculés sur la base de la valeur moyenne des actifs totaux détenus, en vertu de la convention de prestation de conseil, déterminée selon leur valeur chaque mois du trimestre. Elle est prélevée chaque trimestre.³

Les frais de transaction s'appliquent à chaque transaction exécutée.

Tarification PRISM

Montant investi en EUR ou équivalent	Prism Advisory		Prism Advisory Total	
	HT	TTC	HT	TTC
De 5 M à 10 M	0,35 %	0,42 %	0,65 %	0,78 %
De 10 M à 20 M	0,30 %	0,36 %	0,60 %	0,72 %
De 20 M à 50 M	0,25 %	0,30 %	0,55 %	0,66 %
À partir de 50 M et plus	0,15 %	0,18 %	0,45 %	0,54 %

Frais annuels

3. La commission de conseil et les droits de garde seront calculés sur la base de la valeur moyenne des actifs totaux détenus en vertu de la convention de prestation de conseil, déterminée selon leur valeur chaque jour du trimestre (ou le cas échéant, chaque jour du trimestre durant lequel les actifs ou investissements sont détenus). Ils seront prélevés chaque trimestre.



Opérations diverses sur titres

Conformément à la réglementation Central Securities Depository Regulation (CSDR) portant sur les dépositaires centraux de titres, nous proposons à nos clients de faire inscrire leurs titres sur un compte ouvert individuellement à leur nom directement auprès d'Euroclear (ségrégation individuelle).

Tarification : nous consulter

Taxe Valeur Ajoutée française de 13%

Frais de transaction⁴

Les frais facturés sur les transactions en vertu de la convention de prestation de conseil sont réduits par rapport aux taux standard indiqués dans la présente brochure, comme indiqué ci-dessous :

Montant investi en EUR ou équivalent	Prism Advisory	Prism Advisory Total
Réduction tarifaire	10 %	30 %

4. La réduction tarifaire ne s'applique pas aux services bancaires (ex : paiements, virements, cartes de crédit, etc.), à la commission de structuration pour les produits structurés (à l'exception de Prism Advisory Total pour lequel une réduction de 50% peut être accordée) et aux éventuelles taxes boursières applicables. Les frais liés aux instruments financiers suivants ne font pas l'objet d'une réduction : (i) Opérations de change et métaux précieux, (ii) Options et Contrats à terme, (iii) Opérations de gré à gré et Produits dérivés, (iv) Fonds de capital-investissement et Fonds immobiliers, y compris les Club Deals.

Convention « forfaitaire » de conseil (Prism all-in)

La commission liée au service s'applique aux actifs détenus sur le compte, à l'exception des mandats discrétionnaires, qui sont soumis à une grille tarifaire distincte. La commission est calculée sur la base de la valeur des actifs visés par la convention de prestation de conseil à la fin de chaque mois calendaire (5 jours ouvrés avant la fin du mois calendaire) et prélevée chaque trimestre.

Le modèle de commission forfaitaire comprend les éléments suivants :

- Frais de conseil
- Frais de transaction sur actifs (p. ex. commission de négociation sur titres, courtage)
- Droits de garde
- Commission de structuration des produits structurés
- Services de gestion des titres :
 - Paielements de coupons
 - Paielements de dividendes
 - Fractionnements d'actions
 - Offres publiques d'achat
 - Augmentations de capital
 - Conversion d'obligations en actions
 - Remboursement d'obligations

Les frais non inclus dans le modèle forfaitaire sont les suivants :

- Frais de courtage de devises et métaux précieux
- Frais d'options et de contrats à terme
- Marge sur opérations de gré à gré et sur produits dérivés
- Frais de courtage pour compte de tiers
- Commission de transition initiale pour les fonds immobiliers et de capital-investissement, y compris Club Deals
- Toutes taxes boursières applicables

Commission forfaitaire de Prism

Montant investi en EUR ou équivalent	Prism Advisory		Prism Advisory Total	
	HT	TTC	HT	TTC
De 5 M à 10 M	0,90 %	1,08 %	1,15 %	1,38 %
De 10 M à 20 M	0,80 %	0,96 %	1,05 %	1,26 %
De 20 M à 50 M	0,70 %	0,84 %	0,95 %	1,14 %
À partir de 50 M et plus	0,50 %	0,60 %	0,75 %	0,90 %

Frais forfaitaires par an

Convention de conseil mono-stratégie

La commission forfaitaire est calculée sur la base de la valeur du total des actifs détenus dans le portefeuille de conseil à la fin de chaque mois calendaire⁵ (5 jours ouvrés avant la fin du mois calendaire) et débitée chaque trimestre.

Marché émergent et développé – Fixed Income

Montant investi en EUR ou équivalent	Frais forfaitaires	
	HT	TTC
Jusqu'à 10 M	1,20 %	1,44 %
De 10 M à 25 M	1,00 %	1,20 %
De 25 M à 50 M	0,85 %	1,02 %
À partir de 50 M et plus	0,75 %	0,90 %

Investissement minimum 5 M EUR

5. Les frais sont calculés sur la base de la valeur moyenne des actifs totaux composant le portefeuille de conseil, déterminée selon leur valeur chaque jour du trimestre (ou, le cas échéant, chaque jour du trimestre au cours duquel les actifs ou investissements concernés ont été détenus). Ils sont prélevés chaque trimestre.

Fonds d'investissement et Investissements alternatifs

Fonds communs de placement

Montant investi en EUR ou équivalent	Fonds du marché monétaire	Autres fonds
Jusqu'à 500 000	sans remise	0,80 %
De 500 001 à 1 000 000 sans remise	sans remise	0,60 %
À partir de 1 000 001 et plus	sans remise	0,50 %

Frais minimum par transaction : 250 EUR

Frais de transaction sur fonds de stratégies alternatives (Hedge Funds)

Montant investi en EUR ou équivalent	
Jusqu'à 250 000	2,00 %
De 250 001 à 500 000	1,75 %
De 500 001 à 1 000 000 sans remise	1,50 %
À partir de 1 000 001 et plus	1,00 %

Frais minimum par transaction : 500 EUR

Private Equity et Fonds immobiliers

Frais initiaux de transaction	1,00 %
-------------------------------	--------

Commission facturée pour tous les engagements, prélevée lors du premier appel de fonds.

Frais minimum par transaction : 500 EUR

Opérations sur titres

Actions négociées en Europe, aux États-Unis et à l'étranger, ETF

Montant investi en EUR ou équivalent	Europe et États-Unis	Autres marchés
Jusqu'à 500 000	0,80 %	0,80 %
De 500 001 à 1 000 000	0,60 %	0,60 %
À partir de 1 000 001 et plus	0,50 %	0,50 %

Frais de courtage et toutes taxes boursières applicables non inclus

Frais minimum par transaction : 200 EUR

Obligations

Montant investi en EUR ou équivalent	
Jusqu'à 500 000	0,40 %
De 500 001 à 1 000 000	0,30 %
À partir de 1 000 001 et plus	0,25 %

Frais minimum par transaction : 200 EUR

Frais de transaction Options sur titres

La commission est calculée sur les montants des primes et s'applique de manière cumulative, sur la base de chaque tranche concernée de la transaction.

Montant investi en EUR ou équivalent	
Jusqu'à 20 000	1,50 %
De 20 001 à 50 000	1,25 %
De 50 001 à 100 000	0,85 %
De 100 001 à 200 000	0,55 %
200 001 et plus	0,30 %

Frais de courtage non inclus.

Frais minimum par transaction : 200 EUR

Contrats à terme

La commission est calculée en fonction du nombre de contrats signés et s'applique de manière cumulative, sur la base de chaque tranche concernée de la transaction.

Nombre de contrats	Ensemble A ⁶	Ensemble B ⁷	Ensemble C ⁸
Jusqu'à 10	25	50	60
De 11 à 25	10	25	30
De 26 à 100	7,50	10	20
101 et plus	5	7,50	15

Frais de courtage non inclus.

Frais minimum par transaction : 150 EUR par transaction

Bons du Trésor, certificats de dépôt, titres à court terme

Montant investi en EUR ou équivalent

Jusqu'à 3 000 000	0,40 %
De 3 000 001 à 5 000 000	0,30 %
À partir de 5 000 001 et plus	0,25 %

Frais minimum par transaction : 200 EUR

Produits structurés

La commission de structuration varie en fonction de la durée du produit. Elle est prélevée à l'avance sur le montant de l'investissement.

Titres liés au crédit, aux taux d'intérêt, aux actions, au change et aux matières premières	1,50 % ⁹
Produits structurés de gré à gré et autres Commission de structuration par année d'échéance	2,50 % ¹⁰

Commission facturée pour tous les engagements, prélevée lors du premier appel de fonds.

Frais minimum par transaction : 500 EUR

6. Ensemble A : Contrats à terme eMini, Contrats à terme Libor 3 mois

7. Ensemble B : EUREX, Euronext NYSE-Liffe, HKFE, CME Nikkei, Contrats à terme Obligation

8. Ensemble C : Action CME, Matières premières, Autres

9. Commission plafonnée à 2,50 %

26 10. Commission plafonnée à 50 % de la prime payée ou perçue

Transferts de titres

Commission

Livraison de titres physiques	200 EUR
Transferts	150 EUR par ligne de titres
Livraison contre paiement	0,20 % (minimum 200 EUR)



Change et Métaux précieux

Opérations au comptant, à terme et d'échange

Montants de l'investissement en USD ou équivalent

Jusqu'à 100 000	1.00%
De 100 000 à 500 000	0,70 %
À partir de 500 001 et plus	0,25 %

Options de change

Commission sur la base du montant de l'investissement	1,00 %
--	--------



Droits de Garde - Frais de dépositaires

Droits de Garde

La commission de gestion des titres est une commission forfaitaire calculée mensuellement en fonction de la valeur du portefeuille ; elle est prélevée chaque trimestre.

Convention de conseil¹¹ Montant investi en EUR ou équivalent

	Prism Advisory		Prism Advisory Total	
	HT	TTC	HT	TTC
De 5 M à 10 M	0,30 %	0,34 %	0,30 %	0,34 %
De 10 M à 20 M	0,25 %	0,29 %	0,25 %	0,29 %
De 20 M à 50 M	0,20 %	0,22 %	0,20 %	0,22 %
À partir de 50 M et plus	0,15 %	0,16 %	0,15 %	0,16 %

Frais annuels

Hors convention de conseil	Titres		Investissements alternatifs		Garde de métaux précieux physiques	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Commission annuelle	0.35%	0.40%	0.50%	0.58%	0.50%	0.58%

Les frais inclus dans cette commission sont les suivants :

- Paiements de coupons
- Paiements de dividendes
- Fractionnements d'actions
- Offres publiques d'achat
- Augmentations de capital
- Conversion d'obligations en actions
- Remboursement d'obligations

Frais dépositaires sur compte ségrégué

Commission annuelle 8000 EUR

En plus de la commission des droits de garde

11. Une prime au titre des droits de garde de 0,15 % sera facturée pour les investissements alternatifs dans le cadre du portefeuille. Les droits de garde incluent les services de gestion de titres suivants : (i) Paiements de coupons, (ii) Paiements de dividendes, (iii) Fractionnements d'actions, (iv) Offres publiques d'achat, (v) Augmentations de capital, (vi) Conversion d'obligations en actions, (vii) Remboursement d'obligations. Frais de tenue de compte et TVA non inclus.

PEA / PEA-PME

Droits de garde pour les PEA et PEA-PME uniquement : la tarification affichée ci-dessus s'applique dans la limite d'un taux maximum global de 0,4 % de la valeur des titres détenus en portefeuille.

En cas de transfert de titres lié à une clôture de plan PEA / PEA-PME, les frais totaux ne pourront excéder 150 euros.



Frais des opérations en espèces et de virement

Commission sur virement

Virements	Commission
Classique	0,10 % avec un minimum de 25 EUR et un maximum de 100 EUR
Ordres permanents	150 EUR
Exécuté en ligne / sur mobile	12,50 EUR

Si instruction reçue par la banque avant 12h, le débit du compte courant s'effectue ainsi :

Type de virements

Internes	Même jour
EUR	+ 1 jour ouvré
Non EUR	+2 jours ouvrés

Date de valeur de la réception des fonds à la banque de destination imputable à la banque de destination

Demande optionnelle	Commission
Valeur le jour même (virements entrants non PSD et virements sortants)	170 EUR

Les frais de correspondant s'appliquent aux virements sortants.

Autres charges et commissions

Frais de courtage

La Banque est également autorisée à débiter le compte du client de toutes les dépenses, commissions, intérêts, droits, taxes et autres frais facturés à la Banque par ses correspondants au Luxembourg ou à l'étranger (frais bancaires de tiers, frais d'affranchissement, frais de courrier rapide et assurances, etc.).

Frais liés aux dépôts des banques centrales

Si un taux directeur ou un taux de référence d'une devise dans laquelle le compte du client est libellé est ou devient négatif, la Banque facturera une commission de dépôt à tout solde créditeur supérieur à 3 millions d'euros ou tout montant équivalent correspondant au taux de référence en vigueur.



Données personnelles

Toutes les données à caractère personnel sont collectées, traitées et conservées conformément à la Charte de protection des données personnelles accessible sur le site : <http://www.hsbc.lu/>. Si vous souhaitez en savoir plus sur l'une des informations de cette Charte de protection des données personnelles, veuillez adresser vos questions, commentaires et demandes à votre interlocuteur habituel, à <http://www.hsbc.lu/> ou à notre Délégué à la protection des données qui peut être contacté à l'adresse suivante :

HSBC Continental Europe - Délégué à la protection des données

38 avenue Kléber, 75116 PARIS, France
ou dataprotection@hsbc.fr

Il est par ailleurs rappelé que, conformément à la réglementation applicable, tout consommateur dispose de la possibilité de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition à démarchage téléphonique : www.bloctel.gouv.fr. Il est interdit à un professionnel de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, sauf en cas de relations contractuelles.

Résoudre un litige

HSBC Private Banking France met à votre disposition tout le savoir-faire et l'expertise de notre groupe. Malgré notre volonté de vous garantir une qualité de service optimale, il peut arriver que celle-ci ne soit pas à la hauteur de vos attentes.

Pour nous permettre d'améliorer notre qualité de service et vous donner entière satisfaction, nous vous invitons à découvrir la manière dont vous pouvez porter à notre connaissance vos réclamations.

Pour chacune d'elle, nous nous engageons à :

- l'écouter avec toute l'attention nécessaire,

- en accuser réception de manière formelle,
- vous tenir informé régulièrement de l'avancement de son traitement,
- y apporter une réponse personnalisée dans un délai défini,
- mettre en œuvre la solution annoncée pour vous donner satisfaction,
- vous offrir des voies de recours dans le cas où la réponse apportée ne vous satisfait pas.

Chaque réclamation est pour HSBC Private Banking France l'opportunité d'améliorer la qualité de service que nous délivrons.

Réclamations clients

HSBC Private Banking France propose un dispositif permettant de recueillir les avis des clients en cas d'insatisfaction, afin d'y répondre et de trouver des solutions adaptées et personnalisées.

Vos contacts au sein de HSBC Private Banking France :

Votre banquier privé est à votre écoute lorsque la qualité de nos services ne correspond pas à vos attentes.

En cas de désaccord avec la réponse ou la solution proposée, vous devrez contacter le Responsable de la HSBC Private Banking France :

- par courrier :

À l'attention de la Direction de HSBC Private Banking France :
38, avenue Kléber
75116 Paris
France

- sur Internet : www.hsbc.lu : lien vers
« Comment déposer une réclamation »

- ou par téléphone, numéro vert



Toute réponse de HSBC Private Banking France vous sera communiquée sous format papier ou, le cas échéant, sur un autre support durable.

La communication entre HSBC Private Banking France et vous-même concernant une réclamation s'effectue en français ou en anglais.

Les différents moyens de médiation

Dans le cas d'un différend relatif à un instrument financier, vous disposez du choix, à votre seule convenance, de vous adresser, pour tout ou partie du litige, soit au médiateur de la Fédération bancaire française soit au médiateur de l'Autorité des marchés financiers, ce choix étant définitif.

Dès lors que le client a saisi l'un des deux médiateurs, il ne peut plus saisir, en application de l'article L. 612-2 du Code de la Consommation, l'autre médiateur.

Médiateur de la Fédération bancaire française :

Vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de la Fédération bancaire française :

- si la réponse apportée par la banque ne convient pas ;

ou

- en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois.

Le Médiateur de la Fédération bancaire française peut être saisi :

- par courrier, à l'adresse postale suivante :

Le médiateur auprès de la FBF
CS 151
75422 Paris Cedex 09

- ou en ligne sur le site du médiateur de la consommation : <https://lemediateur.fbf.fr>

Le médiateur auprès de la FBF peut être saisi par les consommateurs agissant à des fins non professionnelles pour examiner les différends relatifs :

1. Le numéro de téléphone destiné à recevoir l'appel d'un consommateur en vue d'obtenir la bonne exécution d'un contrat conclu avec un professionnel ou le traitement d'une réclamation ne peut être surtaxé.
2. Appelez le 0800 215915 depuis l'étranger (le coût varie selon le transporteur)

- aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque tels que : gestion de compte de dépôt, services de paiement, opérations de crédit, etc., et aux services associés ;

- à la commercialisation des contrats d'assurance.

Les réclamations portant sur les sujets suivants sont exclues :

- la gestion des contrats d'assurance, ceux-ci étant soumis à la compétence du médiateur de l'assurance dont les coordonnées sont reproduites ci-dessous.

Le Médiateur de l'AMF peut être contacté pour les différends relatifs à un instrument ou à un service financier :

- par courrier à l'adresse suivante :

Le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

- ou via le formulaire électronique disponible en ligne sur le site internet à l'adresse : www.amf-France.org.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance

Les réclamations relatives à la gestion de contrats d'assurance relèvent de la compétence du Médiateur de la Fédération française des sociétés d'assurances :

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS Cedex 09

Site internet : www.mediation-assurance.org

Vous avez la possibilité d'intenter une action en justice à tout moment.

Traitement des réclamations – Respect des délais

Ce système comprend l'enregistrement systématique de la réclamation, ainsi qu'un engagement d'accuser réception de la réclamation sous 48 h et de réponse sous 10 jours ouvrés, sauf (i) cas particuliers nécessitant une recherche approfondie, la Banque s'engageant à répondre dans un délai ne pouvant excéder 2 mois ou (ii) en cas de réclamation relative à un service de paiement tel que décrit ci-dessous.

Par ailleurs, si HSBC Private Banking France n'est pas en mesure de satisfaire pleinement votre demande, HSBC Private Banking France vous indiquera les voies de recours disponibles.

Réclamations portant sur un service de paiement fourni par HSBC Private Banking France :

HSBC Private Banking France s'engage à répondre à l'ensemble des points soulevés dans la réclamation sous 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans les 15 jours ouvrables, HSBC Private Banking France s'engage à envoyer au Client une réponse d'attente motivant clairement le délai complémentaire nécessaire pour répondre à la réclamation et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. En tout état de cause, une réponse définitive sera communiquée au Client au plus tard sous 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Par ailleurs, à défaut de satisfaire pleinement à leur demande, HSBC Private Banking France indiquera au Client les voies de recours qui lui sont offertes.

Annexes

Catégorisation du risque de change

Risque	Devise	Risque	Devise	Risque	Devise	Risque	Devise
Faible	AED	Moyen	CLP	Autre	BGN	Autre	MYR
Faible	AUD	Moyen	CZK	Autre	BHD	Autre	OMR
Faible	CAD	Moyen	HUF	Autre	BMD	Autre	PEN
Faible	CHF	Moyen	INA	Autre	COP	Autre	PKR
Faible	CNY	Moyen	KRW	Autre	EEK	Autre	QAR
Faible	DKK	Moyen	MXN	Autre	HRK	Autre	SAR
Faible	EUR	Moyen	PLN	Autre	IDR	Autre	TR2
Faible	GBP	Moyen	RON	Autre	ILS	Autre	TAL
Faible	HKD	Moyen	RUB	Autre	ISK	Autre	TWD
Faible	JPY	Moyen	THB	Autre	JOD	Autre	VEB
Faible	NOK	Moyen	ZAR	Autre	KES	Autre	VND
Faible	NZD	Élevé	ARS	Autre	KWD	Autre	XAF
Faible	SEK	Élevé	BRL	Autre	KZT	Autre	XPT
Faible	SGD	Élevé	EGP	Autre	LBP	Autre	XHR
Faible	USD	Élevé	PHP	Autre	LTL		
Faible	XAG	Élevé	TRY	Autre	LVL		
Faible	XAU			Autre	MAD		
Faible	XPD			Autre	MUR		

Pays et devises de la directive sur les services de paiement (PSD)

Pays	Devise	Pays	Devise
Autriche	EUR	Lettonie	LVL
Belgique	EUR	Liechtenstein	CHF
Bulgarie	BGN	Lituanie	LTL
Chypre	EUR	Luxembourg	EUR
République tchèque	CZK	Malte	EUR
Danemark	DKK	Pays-Bas	EUR
Estonie	EKK	Norvège	NOK
Finlande	EUR	Pologne	PLN
France	EUR	Portugal	EUR
Allemagne	EUR	Roumanie	RON
Grèce	EUR	Slovaquie	EUR
Hongrie	HUE	Slovénie	EUR
Islande	ISK	Espagne	EUR
Irlande	EUR	Suède	SEK
Italie	EUR	Royaume-Uni	GBP



* Créer un monde d'opportunités.

© Copyright. HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. Tous droits réservés.

TOUS DROITS RÉSERVÉS. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, stockée dans un système de récupération de données ou transmise à quelque fin ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre) sans la permission expresse et écrite de

HSBC Private Banking France,

Établissement en France de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.

Adresse de l'établissement :

38 avenue Kléber – 75116 Paris (France)

Tél +33 (0) 1 49 52 20 00

SIREN 911 971 083 RCS Paris

TVA intracommunautaire : FR34911971083

HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois

Capital social : 240 000 000 euros

Numéro d'immatriculation RCS Luxembourg : B52461

Siège social : 18 Boulevard de Kockelscheuer L-1821 Luxembourg (Luxembourg)

Banque et intermédiaire en assurances immatriculé auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances sous le numéro 2011CM008 (www.orias.fr)

TVA intracommunautaire : FR 707 756 702 84

www.hsbcprivatebankfrance.com



HSBC

| Opening up a world of opportunity*

Global
Private
Banking